

## AVENANT AU REGLEMENT 2016 UFOLEP MOTOCROSS

### SUPER TROPHEE DES CLUBS

#### 1/ DISPOSITIONS GENERALES

Sur les bases du règlement UFOLEP 2016

#### 2/ DISPOSITIONS PARTICULIERES pour le SUPER TROPHEE DES CLUBS

Cette course est calquée sur le principe de la course des Nations et est réservée aux pilotes qui auront participé à l'intégralité du Championnat (sauf absence justifiée).

Chaque club constitue une ou deux équipes composées de trois pilotes (un pilote par catégorie)

##### Pilotes sélectionnables

- Pilote Trophée A - 125 cm<sup>3</sup>
- Pilote Trophée B - 250 cm<sup>3</sup> 4 T
- Pilote Trophée 250 2T / 450 cm<sup>3</sup>
- **OU un pilote Prestige** dans la mesure où il remplace un pilote de l'une ou l'autre des catégories ci-dessus en fonction de la cylindrée de sa moto.

En cas de manque de pilote dans une catégorie, le club pourra en désigner un autre qui participera dans une catégorie qui n'est pas celle dans laquelle il concoure tout au long du championnat.

Une cylindrée « inférieure » sera acceptée dans les catégories « supérieures » ; mais pas l'inverse. Il est possible de sélectionner un pilote 250 ou 450 en catégorie 125 ; mais il devra rouler en 125.

##### Manches

Chaque pilote roulera **DEUX MANCHES de 20 minutes + 1 tour.**

1 <sup>ère</sup> manche	Trophée A + Trophée B
2 <sup>ème</sup> manche	Trophée A + Trophée 450
3 <sup>ème</sup> manche	Trophée B + Trophée 450

##### Numérotation

Le club organisateur attribue les numéros successifs par équipe. Les pilotes ainsi inscrits se verront attribuer un numéro spécifique pour cette épreuve.

